

13.03.08 Musée national

Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller fédéral,

Chers Collègues,

Le projet de Loi sur le Musée national, qui nous est proposé aujourd'hui est l'aboutissement d'un long processus de réflexion sur l'organisation des musées de la Confédération. Depuis le précédent projet, qui nous avait été présenté en décembre 2005, il a fallu reprendre l'ensemble du dossier, poser les problèmes sur la table et les résoudre. Et les problèmes ne manquaient pas.

Les musées de la Confédération ont traversé une période difficile du point de vue de l'organisation, des finances et de la gestion. Ils ont dû faire face à des conflits larvés. Il a d'abord fallu assainir cette situation. C'est aujourd'hui chose faite et l'on ne peut que se réjouir du nouveau dynamisme que l'on sent naître au sein du futur Musée national.

En outre, les problèmes à résoudre pour créer la nouvelle entité, Musée national, n'étaient pas simples non plus.

Le premier, c'était de trouver une cohérence entre les différents musées soutenus par la Confédération. Or il y avait une certaine incohérence due à l'histoire. En effet, les musées ont souvent été créés par des personnes privées et ensuite légués à la Confédération, qui a accepté ces dons, parfois prestigieux, et qui doit aujourd'hui les gérer comme un ensemble disparate par les sujets, le style, la taille, les départements et les offices concernés. La Confédération gère 15 musées, dont seulement 8 faisaient partie du Groupe musées suisses. Elle contribue en outre régulièrement aux frais de 8 autres musées. Il ne pouvait donc y avoir de concept muséologique commun. Il a fallu intégrer tout cela dans une stratégie fédérale claire. C'est aujourd'hui aussi chose partiellement faite. Le projet de loi qui nous est présenté met en place une organisation cohérente pour le Musée national et les collections historiques de la Confédération.

Le deuxième, c'était d'optimiser l'utilisation de l'argent fédéral en définissant des priorités. Cette loi répond à cette attente.

Le troisième, c'était d'assurer une juste répartition des efforts de la Confédération en matière muséologique entre les différentes régions du pays et de corriger le déséquilibre existant au sein du Groupe musées suisses, déséquilibre qui a été à l'origine de certains conflits. A ce sujet, j'aimerais faire deux remarques. Si le déséquilibre a été partiellement corrigé, il serait cependant bienvenu qu'à terme un établissement du Musée national soit créé au Tessin. Ensuite il faudrait qu'une représentation équitable des différentes parties du pays soit assurée au sein du

conseil du musée. Ce serait une garantie de l'équilibre et de la représentativité du nouveau Musée national et une manière d'éviter de futurs conflits. Je reviendrai sur cette question tout à l'heure dans la discussion de détail.

J'aimerais encore faire une remarque : la loi qui nous est présentée fixe des priorités très claires. Elle se limite aux collections historiques actuellement en possession de la Confédération. Nous sommes cependant encore très loin de couvrir tout le champ des collections d'importance nationale qui existent dans notre pays. La Suisse est riche de nombreuses collections, dont certaines peuvent être considérées comme d'importance nationale par leur qualité ou leur rareté. Ce sont des collections scientifiques, culturelles, thématiques, mais qui sont aussi des témoins de notre passé et qui font partie de notre patrimoine national. Ces collections se trouvent aujourd'hui en possession de musées cantonaux, communaux ou privés qui n'ont pas toujours les moyens financiers de les entretenir et de les développer. La Confédération doit se pencher sur cette question et participer éventuellement, selon les besoins à leur entretien, voire à leur sauvetage. Nous aurons l'occasion d'approfondir cette réflexion dans le cadre de la Loi sur l'encouragement de la culture. Le champ à défricher est encore vaste.

J'apprécie particulièrement l'idée de favoriser le travail en réseau. Les aptitudes de chaque musée peuvent se compléter de manière efficace et rendre leur travail plus dynamique et plus visible. Le fait que le musée national devrait fonctionner comme un centre de compétence me paraît judicieuse.

Je pense aussi intéressant de créer un établissement de droit public pour le Musée national et de lui donner une certaine autonomie et une certaine responsabilité financière. Il y aura plus de marge de manoeuvre, on pourra se décider plus rapidement et faire preuve de plus de flexibilité. Ce sont des avantages intéressants pour des institutions à qui on demande d'améliorer leur rentabilité et d'aller à la rencontre du public. Les musées doivent rester constamment ouverts aux changements et innovateurs. Ils sont en concurrence constante avec d'autres offres de loisirs et de formation. Ils doivent pouvoir répondre rapidement aux sollicitations et aux occasions qui se présentent de créer des expositions ou des événements. Il y a un devoir de formation et de participation à la formation.

Le Musée national renforcera la visibilité et l'attractivité de ses diverses entités. Il sera un élément de l'identité de la Suisse et, s'il s'attache à être vraiment représentatif, un lien culturel entre les Suisses et les Suissesses des différentes régions du pays. J'attends aussi de lui un regard, novateur et critique sur notre passé, nos diverses cultures et notre avenir commun.

Art. 11, al. 2bis minorité

«Le Conseil fédéral veille à ce que les différentes régions du pays soient représentées de manière équitable au conseil du musée ».

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Par cette minorité, nous demandons que les différentes régions du pays soient équitablement représentées au Conseil du musée. Il ne faut pas oublier que ce projet est un projet culturel, mais aussi un projet de la Confédération. Or dans notre pays, la Confédération a peu de compétences en matière culturelle et cela n'est pas dû au hasard. Chez nous, les cultures sont multiples et les minorités sont sensibles au sort qui leur est réservé. La culture est une compétence cantonale et même souvent communale. Le fédéralisme est en fait la garantie du respect et du maintien des diverses cultures qui constituent notre pays.

Lorsque nous élaborons un projet qui traite de culture au niveau national, nous devons donc être particulièrement prudent, nous assurer qu'il sera porté par l'ensemble des régions de notre pays et que chacune s'y reconnaîtra. Pour arriver à ce résultat, il faut que les diverses régions puissent amener leur sensibilité propre au sein de ce projet, qu'elles puissent exprimer leur identité propre et que leurs apports soient pris en considération par l'institution nationale.

Si l'on veut que ce projet réussisse et que chaque Suisse et chaque Suisseuse se reconnaisse dans cette nouvelle entité, il est indispensable que les différentes cultures soient représentées au conseil du musée et pour qu'on ne l'oublie pas, il est important que cette condition soit citée dans la loi.

Les compétences techniques des personnes amenées à siéger au sein du Conseil du musée ont certes une importance, mais moins grande que leur sensibilité, pour la réussite du projet, parce que ce n'est pas seulement un projet de conservation, mais aussi un projet de communication. On trouvera sans aucun doute des personnes qui ont des compétences techniques dans toutes les régions de Suisse, pour autant que l'on se donne la peine de les chercher. Ce n'est pas un problème.

Cela me paraît être une condition très importante pour éviter de futurs conflits. Avec un poids important à Zürich, l'équilibre du Musée national ne va pas de soi. Nous avons déjà vécu des situations très difficiles. Nous repartons aujourd'hui d'un bon pied. Prenons toutes les précautions nécessaires pour éviter de retrouver les mêmes problèmes à l'avenir.

Je vous prie donc, Chers Collègues, d'accepter notre proposition de minorité.